

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Boulevard Décarie/rue De La Savane

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire prévue pour le 4 juin 2007 à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'alignement de construction, face au boulevard Décarie et à la rue La Barre, et à la profondeur pour laquelle une hauteur minimale est exigée pour un immeuble de 4 étages à construire sur le lot 2 648 654 située au coin nord ouest de l'intersection du boulevard Décarie et de la rue De La Savane.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser la construction d'un bâtiment de 4 étages à l'alignement 0 sur la rue La Barre et à 2 m sur le boulevard Décarie et dont le 4^{ième} étage serait en retrait face à Décarie malgré les articles 9, paragraphe 2, et 60 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 16 mai 2007.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elaine Doyle".

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement